



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Torero

Date de révision 28-janv.-2022 Version 2.01 Remplace la version : 11-mars-2019 Codes produit HRB01010-32  
Date d'impression 31-janv.-2022 ADM.04701.H.1.A 23061

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## Torero

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide; Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ADAMA Northern Europe B.V  
P.O. Box 355  
3830 AK Leusden, The Netherlands  
Tel: (+31) (0) 33 2056800

### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.  
BE : +32 70 245 245  
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.  
DE : +49 30 19240  
Numéro d'appel d'urgence général : 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
------------------------------	----------------------

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  
Pictogrammes de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)
<b>Mentions de danger</b>	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Conseils de prudence</b>	P391 - Recueillir le produit répandu
<b>Mentions de danger spécifiques de l'UE</b>	EUH208 - Contient ( 1,2-Benzisothiazolin-3-one ). Peut produire une réaction allergique EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
<b>Phrases supplémentaires pour PPP</b>	SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 15, 5 SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, la quantité totale de ethofumesate apportée par ce produit ou tout autre produit contenant du ethofumesate ne peut pas dépasser 1 kg/ha/36 mois. SPe2-Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols tels que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre. SPe3-Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive). SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

### 2.3. Autres dangers

<b>PBT &amp; vPvB</b>	Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.
<b>Informations relatives aux perturbateurs endocriniens</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Polluants organiques persistants</b>	Sans objet.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH

Metamitron	41394-05-2	255-349-3	613-129-00-8	29 - 33	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)		M=1	Aucune donnée disponible
Ethofumesate	26225-79-6	247-525-3	607-314-00-2	11 - 15	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1(H410)		M=1 M=1	Aucune donnée disponible
Poly(oxy-1,2-ethanediy l), .alpha.-[tris(1-phenylet hyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-	99734-09-5	-		< 2	Aquatic Chronic 3 (H412)			Aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazolin-3-one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	< 0.03	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%		01-212076154 0-60-XXXX

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Aucun(e) connu(e).
------------------	--------------------

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
---------------------------------------	---

**Petit incendie**  
**Incendie majeur**

Agent chimique sec, CO2, jet d'eau ou mousse ordinaire  
Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression  
Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure  
Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse classique  
Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**A fire or explosion** Certaines peuvent être combustibles, mais aucune ne s'enflamme facilement  
Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement  
Certaines peuvent être transportées à chaud

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Risque pour la santé** Le contact peut provoquer des brûlures cutanées et oculaires  
Les ruissellements de maîtrise de l'incendie peuvent entraîner une pollution  
Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques  
L'inhalation de matière peut être nocive  
L'inhalation de poussières d'amiante peut avoir des effets graves sur les poumons  
Certains liquides dégagent des vapeurs pouvant entraîner vertiges ou suffocation

**Mentions de déversement ou de fuite** Éviter l'inhalation de poussières d'amiante  
Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée  
Prévenir la formation de nuages de poussières  
Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**Incinération** Si une cuve, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile) ; prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile)

**Déversement** Increase, in the downwind direction, as necessary, the isolation distance shown under "Public safety"

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisations identifiées**  
**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains** Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

**Protection de la peau et du corps** Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
État physique	: Liquide		
Couleur	: blanche au beige		
Odeur	: aigre		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 5.9-6.9	CIPAC MT 75	solution (1%)
Point de fusion / point de congélation °C	: ----		Sans objet
Point / intervalle d'ébullition °C	: ----		Sans objet
Point d'éclair °C	: >104	EEC A.9	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet pour les liquides		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: ----		Sans objet
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.09 - 1.19	OCDE 109	20 °C
Solubilité(s) mg/l	: ----		Sans objet
Coefficient de partage Log Pow	: ----		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Température d'auto-inflammabilité °C	: 485	EEC A.15	
Température de décomposition °C	: ----		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique mm <sup>2</sup> /s 40 °C	: 61.4	OCDE 114	
Tension superficielle	: 39.3	EEC A.5	20°C
Granulométrie	: Sans objet		

### 9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : ----

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif  
 Propriétés comburantes : Not oxidizing

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts : Aucun(e).

mécaniques  
Sensibilité aux décharges  
électrostatiques      Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions  
dangereuses      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition  
dangereux      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 423	Concentration maximale pouvant être atteinte
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 4000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: > 1.46	Rat	OCDE 403	
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Not irritating to eyes	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

#### Toxicité chronique

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

###### **Nom chimique**

Metamitron      : Non classé  
Ethofumesate      : Non classé

##### **Cancérogénicité**

###### **Nom chimique**

Metamitron      : Non cancérogène  
Ethofumesate      : Non cancérogène

##### **Toxicité pour la reproduction**

###### **Nom chimique**

Metamitron      : Not toxic for the reproductive system  
Ethofumesate      : Not toxic for the reproductive system

##### **STOT - exposition unique**

###### **Nom chimique**

Metamitron      : Non classé  
Ethofumesate      : Non classé

**STOT - exposition répétée****Nom chimique**

Metamitron : Non classé

Ethofumesate : Non classé

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Metamitron : Non classé

Ethofumesate : Non classé

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.**11.2.2. Autres informations****Autres effets néfastes** Aucune information disponible.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 141	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 62.4	Daphnia magna	OCDE 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 2.83	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres végétaux CE50 mg/l	: 4.36	Lemna gibba	OECD 221	7 jours

<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poisson NOEC mg/l	: ---			Aucune donnée disponible
Crustacés NOEC mg/l	: ---			Aucune donnée disponible
Algues NOEC mg/l	: 2.92	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres végétaux NOEC mg/l	: 0.305	Lemna gibba	OECD 221	7 days

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Metamitron : 1302

Ethofumesate : &gt; 2000

Caille du Japon OCDE 401

A. platyrhynchos OCDE 401

.?

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Metamitron : &gt; 97.2

Ethofumesate : &gt; 50

Apis mellifera OCDE 213

OCDE 213

**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Metamitron : 8.4 - 49.8

Ethofumesate : 208

BBA IV: 5-1

pH 5-8.04, 20 °C

**Terrestre DT50 jours**



<b>Nom chimique</b>		
Metamitron	: 3.3 - 36.7	pH 5.1-7.5
Ethofumesate	: 37.8	Field

### **Biodégradation**

<b>Nom chimique</b>		
Metamitron	: N'est pas facilement biodégradable	OECD 301 D
Ethofumesate	: N'est pas facilement biodégradable	

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Nom chimique</b>			
Metamitron	: 0.85	OCDE 107	
Ethofumesate	: 2.7	OCDE 107	

### **Facteur de bioconcentration (BCF)**

<b>Nom chimique</b>		
Metamitron	: ---	Aucune donnée disponible
Ethofumesate	: ---	Aucune donnée disponible

### **12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Adsorption/désorption</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>Nom chimique</b>			
Metamitron	: 112.8		KOC
Ethofumesate	: 118		KOC

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

### **12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **ADR**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron, Ethofumesate)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9

<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron, Ethofumesate), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 601, 375
<b>Code de classification</b>	M6
<b>RID</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron, Ethofumesate)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron, Ethofumesate), 9, III
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 375, 601
<b>Code de classification</b>	M6
<b>IMDG</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron, Ethofumesate)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron, Ethofumesate), 9, III, Polluant marin
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>14.5 Polluant marin</b>	P
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	274, 335, 969
<b>N° d'urgence</b>	F-A, S-F
<b>IMDG Stowage and segregation</b>	Category A Aucune information disponible
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Aucune information disponible
<b>IATA</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron, Ethofumesate)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Metamitron, Ethofumesate), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A197
<b>Code ERG</b>	9L



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non commercial/désignation	Numéro(s) d'enregistrement	Date
Sans objet BL National Regulations	Sans objet La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé	Sans objet

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

**Date de révision** 28-janv.-2022

**Motif de la révision** Changes made to the last version are labeled with this sign \*\*\*

**Abréviations et acronymes**

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
CAS Number - Chemical Abstracts Service number  
EC Number - EINECS and ELINCS Number  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances  
ELINCS - European List of notified Chemical Substances  
IATA - International Air Transport Association  
ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population  
LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
OECD - Organization for Economic Co-operation and Development  
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
STOT - Specific Target Organ Toxicity  
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]****Classification of the mixture**

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Méthode de classification**

Classification basée sur les données de test.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**